Conditions Générales de Vente

Elles constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par le PRESTATAIRE. Tout CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de ce document, avant d'avoir signé un devis avec la mention « Bon pour accord ». Toute signature vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

Le PRESTATAIRE, désigné par ALEXANDRINE STOUDER, décoratrice d'intérieur, est un entrepreneur individuel proposant des conseils en aménagement, agencement et décoration d'intérieur. Le PRESTATAIRE, immatriculé sous le numéro 948 424 015, dont le siège social est situé au 22 route de Breignes, 01640 Jujurieux, – SIRET 948 424 015 00014.

Le CLIENT est toute personne qui sollicite le PRESTATAIRE pour la réalisation de conseils, de plans de principe, visuels 2D et 3D, croquis, recherches de concepts ou listes shopping.

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent et s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des relations entre le PRESTATAIRE et toute personne sollicitant ses services. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant la signature du devis et déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV et de fournir un avenant correspondant.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL & PRISE DE RENDEZ-VOUS

Le CLIENT manifeste son engagement et son acceptation des présentes conditions par la signature du devis. Dès cet instant, la commande de prestation est fermement prise en compte et engage définitivement les deux parties.Le CLIENT s'engage à verser le montant indiqué sur le devis, et le PRESTATAIRE s'engage à réaliser l'ensemble des prestations convenues.

Les services proposés par le PRESTATAIRE sont préalablement définis avant la prise de rendez-vous. Contact : Téléphone : 07 82 17 72 82, mail: alexandrine@hestiadecoration.com

ARTICLE 3 : DEVIS PRÉALABLE ET ACCEPTATION

Tout travail nécessitant une intervention postérieure au rendez-vous fait l'objet d'un devis écrit précisant les coordonnées du CLIENT, les prestations et le coût total TTC. La réalisation du devis est gratuite et valable deux mois à compter de sa remise. Le devis est pris en compte uniquement après signature du CLIENT avec la mention « Bon pour accord ». Les tarifs sont communiqués avant toute intervention via le devis. Toute prestation supplémentaire demandée par le CLIENT fera l'objet d'un devis complémentaire.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Pour les formules « Conseils déco », « accompagnement boutiques » et « accompagnement choix », le paiement s'effectue à la fin de la prestation. Pour les autres prestations, un acompte de 40 % du montant est exigible à la signature du devis, le solde à la remise du dossier complet.

Paiement possible par virement, chèque (à l'ordre de **EI Hestia Décoration**) ou espèces. Les tarifs sont disponibles sur le site : www.hestiadecoration.com

ARTICLE 5 : PRESTATIONS

Les prestations fournies par le PRESTATAIRE ont pour objectif de répondre à un besoin de conseil et d'accompagnement en décoration et aménagement d'intérieur. Le PRESTATAIRE **exerce une activité de conseil esthétique et fonctionnel**, sans intervenir sur la conception technique, la structure ou la stabilité des ouvrages.

Les réponses et documents fournis (plans, visuels, planches d'ambiance, etc.) ont **uniquement une valeur indicative** et ne constituent **en aucun cas une étude structurelle** ni un avis technique engageant la responsabilité du PRESTATAIRE.

Le CLIENT est expressément informé que **les recommandations, plans et visuels du PRESTATAIRE ne peuvent servir de base pour des travaux touchant aux murs porteurs, planchers, cloisons, ouvertures ou tout autre élément structurel**.

Avant toute réalisation, le CLIENT est invité à **consulter un maître d'œuvre, un architecte ou un bureau d'étude structure** pour valider la faisabilité technique des travaux envisagés. Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'utilisation de ses documents pour des modifications structurelles ou techniques sans l'avis d'un professionnel habilité.

Le PRESTATAIRE ne fournit pas de marchandise : le CLIENT traite directement avec les fournisseurs.

Il est bien entendu que les visuels et autres documents, font partie d'une prestation de conseils, qui a pour but de donner des idées au CLIENT et il sera évidemment libre de l'adapter. Le PRESTATAIRE apporte conseils au CLIENT et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et ou de transformation de leurs espaces. Les réponses apportées ont seulement pour objectif de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière).

Les **représentations graphiques, visuels et photographies** figurant sur le site internet, les réseaux sociaux ou les documents commerciaux du PRESTATAIRE sont **non contractuels**. Ils illustrent des **exemples de projets** et ne constituent pas un engagement de résultat quant à la reproduction exacte des ambiances, couleurs ou rendus présentés.

Le PRESTATAIRE ne garantit en aucun cas, que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le CLIENT est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons.

Une fois la prestation de conseil terminée et les documents remis, **le CLIENT ne pourra formuler aucune objection de goût ou d'appréciation personnelle** pour justifier une demande de modification complète du travail réalisé ou un refus de paiement.

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre aux attentes du CLIENT, dans la limite de la mission définie au devis. Le CLIENT reste libre d'adapter les recommandations à son projet et traite directement avec les fournisseurs ou artisans pour la mise en œuvre.

ARTICLE 6 : PRESTATAIRES EXTÉRIEURS

Lorsque le PRESTATAIRE met le CLIENT en relation avec des entreprises ou artisans, le CLIENT conserve le libre choix du prestataire. Le PRESTATAIRE n'intervient pas dans la relation contractuelle et ne perçoit aucun paiement pour le compte d'autrui.

Les plans fournis par le PRESTATAIRE sont indicatifs et non destinés à l'exécution directe des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. La responsabilité du PRESTATAIRE ne peut être engagée si un tiers se base exclusivement sur ses plans sans vérification.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CLIENT ET ANNULATION

Le CLIENT s'engage à fournir les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (accès, informations, disponibilité).
Tout report doit être communiqué au minimum 48h avant le rendez-vous. En cas d'annulation du CLIENT, l'acompte reste acquis.

Le CLIENT dispose d'un délai de rétractation de 14 jours dès la signature du devis, à exercer par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : Hestia Décoration – 22 route de Breignes, 01640 Jujurieux.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Le PRESTATAIRE conserve la propriété des documents transmis et images produites dans le cadre des prestations. Toute reproduction ou diffusion sans accord préalable est interdite.

Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à utiliser, sous réserve d'anonymat, des photos du projet à des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

Tout événement indépendant de la volonté du PRESTATAIRE (grève, maladie, incendie, intempérie, etc.) constitue un cas de force majeure et suspend l'exécution des obligations contractuelles. Aucune indemnité ne peut être réclamée dans ce cas.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Le PRESTATAIRE et le CLIENT pourrait être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (CNIL)

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne exécution des prestations et ne sont jamais commercialisées.

Le CLIENT peut exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression par courrier recommandé à : Hestia Décoration – 22 route de Breignes, 01640 Jujurieux.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

Le PRESTATAIRE a souscrit auprès de AXA une assurance responsabilité civile professionnelle, couvrant les dommages pouvant résulter de son activité de conseil en décoration d'intérieur.

Le CLIENT est informé que le PRESTATAIRE ne dispose pas d'assurance décennale, cette dernière n'étant pas applicable aux activités de conseil en décoration. En conséquence, toute intervention impliquant la structure, la solidité ou la sécurité d'un bâtiment relève exclusivement de professionnels habilités et assurés à cet effet.

Une attestation d'assurance peut être fournie sur simple demande.

ARTICLE 12 : LITIGE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de désaccord, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.
À défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent du siège du PRESTATAIRE.

ARTICLE 13 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le PRESTATAIRE est tenu à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne saurait être engagée pour :

– l'interprétation ou la mise en œuvre des conseils fournis sans validation technique préalable ;
– les erreurs d'exécution commises par des artisans, entreprises ou tiers indépendants ;
– l'usage des documents fournis pour des fins autres que le conseil esthétique.

En tout état de cause, la responsabilité du PRESTATAIRE est limitée au montant de la prestation concernée.